

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
19 mai 2016
n° 18 / 7687^e
pages 993 à 1072



CHRONIQUE / Réforme du droit des contrats
La détermination du prix
dans le « nouveau » droit commun des contrats
> Jacques Moury

ÉDITORIAL

993 La République potagère ?, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 999 Réforme du droit de la responsabilité civile : présentation de l'avant-projet
- 1005 Projet de loi « travail » : volet emploi et négociation collective
- 1007 « Justice du 21^e siècle » : texte de la commission des lois de l'Assemblée nationale

POINTS DE VUE

- 1009 Quand une obligation d'information en cache une autre : inquiétudes à l'horizon..., Cyril Grimaldi
- 1011 La disparition ajournée de l'autorité des lois civiles en France, Bernard Haftel

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1024 **Chronique**: L'intelligence du droit. À propos des 80 ans de l'arrêt Mercier, Pierre Sargos
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:
- 1028 Troisième chambre civile, Anne-Laure Méano, Valérie Georget et Anne-Lise Collomp
- 1037 Chambre commerciale, Sylvie Tréard, Frédéric Arbellot, Anne-Claire Le Bras et Thierry Gauthier
- 1045 **Panorama**: Droit international privé, Hélène Gaudemet-Tallon et Fabienne Jault-Seseke
- 1060 **Notes**: La notification mentionnant une voie de recours erronée empêche désormais de faire courir le délai de contredit, note sous Cass., ass. plén., 8 avr. 2016, Liza Veyre
- 1064 Constitutionnalité du régime de responsabilité en matière d'infection nosocomiale, note sous Cons. const., 1^{er} avr. 2016, Jean Philippe Vauthier et François Vialla
- 1069 La géolocalisation en France de véhicules ne peut se poursuivre à l'étranger qu'avec l'accord de l'État concerné, note sous Crim. 9 févr. 2016, Jean Pradel



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mai 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

993

La République potagère ?

ACTUALITÉS

996

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque sans provision: prescription de l'action du porteur contre le tireur, *Com. 3 mai 2016*

Garantie autonome (appel de la contre-garantie): caractère manifestement abusif, *Com. 3 mai 2016*

Entreprise en difficulté

Hypothèque judiciaire provisoire: inscription définitive après jugement d'ouverture, *Com. 3 mai 2016*

Clause de réserve de propriété: défaut d'acquiescement de l'administrateur, *Com. 3 mai 2016*

Créances salariales: modalités de paiement après ouverture de la procédure, *Com. 3 mai 2016*

Redressement judiciaire (cession de l'entreprise): irrecevabilité du pourvoi en cassation, *Com. 3 mai 2016*

Fiscalité

Recouvrement de droits de douane (procédure): défaut de comparution, *Com. 3 mai 2016*

Société et marché financier

Liquidation (liquidateur): durée maximale du mandat, *Com. 3 mai 2016*

Société civile non immatriculée: dégenérescence en société en participation, *Civ. 3^e, 4 mai 2016*

998

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance sur la vie: portée de la renonciation par un époux commun en biens, *Civ. 1^{er}, 11 mai 2016*

Réforme du droit de la responsabilité civile: présentation de l'avant-projet

1000

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Chalets d'alpage et bâtiments d'estive (servitudes): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 10 mai 2016*

1001

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Produits du tabac: validation par la CJUE de la directive du 3 avril 2014, *CJUE 4 mai 2016*

1002

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Escroquerie (prêt): recours à un prête-nom et faute civile, *Crim. 4 mai 2016*

Dégradation d'objet d'utilité publique: sectionnement du bracelet électronique, *Crim. 13 avr. 2016*

1003

DROIT PUBLIC

Droit administratif

État d'urgence (prorogation): présentation et vote du projet de loi

Fiscalité

Nouvelle-Calédonie (imposition des époux): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 10 mai 2016*

1004

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique: contrôle de la réalité et du sérieux du motif, *Soc. 3 mai 2016*

Contrat saisonnier: sanction de l'absence de proposition d'un nouveau contrat, *Soc. 3 mai 2016*

Contrat à durée déterminée (requalification): effet rétroactif sur l'ancienneté du salarié, *Soc. 3 mai 2016*

Contrat à durée déterminée (requalification): régime du titre emploi service entreprise, *Soc. 3 mai 2016*

Contrat à durée déterminée (requalification): calcul de l'indemnité, *Soc. 3 mai 2016*

Contrat à durée déterminée (requalification): acte interruptif de prescription, *Soc. 3 mai 2016*

Projet de loi « travail »: volet emploi et négociation collective

La Poste (facteur): frais d'entretien de la tenue de travail, *Soc. 3 mai 2016*

1006

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

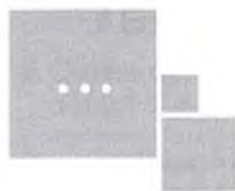
Procédure civile

Pourvoi en cassation (prescription): effet interruptif d'une demande d'aide juridictionnelle, *Soc. 3 mai 2016*

« Justice du 21^e siècle »: texte de la commission des lois de l'Assemblée nationale

Profession juridique et judiciaire

Avocat (accès à la profession): renvoi d'une question prioritaire de constitutionnalité, *Civ. 1^{er}, 4 mai 2016*



POINTS DE VUE

1009 Quand une obligation d'information en cache une autre: inquiétudes à l'horizon...
par Cyril Grimaldi

1011 La disparition ajournée de l'autorité des lois civiles en France
par Bernard Hafel



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1013 La détermination du prix dans le « nouveau » droit commun des contrats
par Jacques Moury

1024 L'intelligence du droit
À propos des 80 ans de l'arrêt *Mercier*
par Pierre Sargos

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1028 Troisième chambre civile
par Anne-Laure Méano, Valérie Georget
et Anne-Lise Collomp

1037 Chambre commerciale
par Sylvie Tréard, Frédéric Arbellot,
Anne-Claire Le Bras et Thierry Gauthier

PANORAMA

1045 Droit international privé
mars 2015 - février 2016
par Hélène Gaudemet-Tallon
et Fabienne Jault-Seseke

NOTES

1060 La notification mentionnant une voie de recours erronée empêche désormais de faire courir le délai de contredit,
note sous Cass., ass. plén., 8 avr. 2016
par Liza Veyre

1064 Constitutionnalité du régime de responsabilité en matière d'infection nosocomiale,
note sous Cons. const., 1^{er} avr. 2016
par Jean Philippe Vauthier et François Vialla

1069 La géolocalisation en France de véhicules ne peut se poursuivre à l'étranger qu'avec l'accord de l'État concerné,
note sous Crim. 9 févr. 2016
par Jean Pradel



ENTRETIEN

1072 Jean Lapousterle
Les secrets d'affaires, du serpent de mer au JO?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr